

L'an deux mille vingt et un, le 18 février à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes

Date de convocation : 12 février 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 24 février 2021

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Christine PEREIRA-MAURIAT

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 100

- Titulaires : 95

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 14

Absents excusés : 6

Votants : 114

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (100)

ADMIRAT Nadine

AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)

ARCHIMBAUD Guy

ARNAULT Lionel

BARDY André

BARRAUD Bertrand

BARTHOMEUF Serge

BASTIEN Gérard

BESSEYRE Fabien

BESSON Jean-Louis

BŒUF Nicole

BOISTARD Philippe

BOURG François

BRUN Pascale

BRUNEL Séverine

BRUNETTI Graziella

CHABAUD Christelle

CHABRILLAT Frédéric

CHALLET Vincent

SERMAGE André (S)

CHASSANG Jean-Pierre

COLLET Jean-Pierre

CORRE Jean-Marie

CORREIA Emmanuel

COSTE Yves

COSTON David

COSTON Marie

COUDUN Valérie

CREGUT François

CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean

DRUELLE Jean-Claude

DUBOST Philippe

DUTHEIL Nathalie

FANJUL José

FERRARIS Nathalie

FERREIRA Fernando

FOUCAULT Marie-Françoise

MAISONNEUVE Alain (S)

GARNAVAULT Philippe

GILBERT Odile

GONTHIER Emmanuel

GOYON Guy

GUILLAUME Julien

HERBST Nadine

HOSMALIN Marc

JAFFEUX Ophélie

JAFFEUX Sébastien

JAMON Marc (voix consultative)

KINDT Patrick

LABUSSIÈRE Jean-Marc

LAMOUREUX Jean-François

LAVILLE Philippe

LEGENDRE Denis

BEAU-MALLET Catherine (S)

LEROY Véronique

LIGNIERE Frédéric

LIVET Bertrand

MAHINC Didier

MALORON Annie

MARIANY Marie-Line

MASSARDIER Marie-Laure

MEALLET Roger-Jean

MERLEN Bernard

METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique

NICOLLET Michel

NUÑEZ-ORTIN Aurélie

PAGESSE Pierre

PELISSIER Patrick

PELLEGRINELLI Christophe

PEREIRA-MAURIAT Christine

PETEILH Sandra

PILLON Stéphane

PRUNIER Jean-Pierre

PUECH David

RAVEL Pierre

RKINA Mohammed

GOMEZ Jean-Marc (S)

ROCHETTE Christophe

ROUX Bernard

RYCKEBOER Christian

SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre

SAUX Marie-Pierre

SERRA Pierre

SUTY Lionel

TCZCNAG Olivier

THALAUD François

THERME Jacques

THEVENET Emilie

TINET Georges

TOURLONIAS Vincent

TREHIN Anne-Marie

TRILLEAUD Eric

VARISCHETTI Martine

VEZON Christophe

WALTER Christian

ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier); CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André); FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain); LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine); ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc);

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (14) ALBARET Christophe à PILLON Stéphane; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à COSTON David; DUBESSY Florence à COSTON Marie; GOUSSARD Bérengère à RYCKEBOER Christian; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean; LAGARDE Maguy à BARRAUD Bertrand; LE MARREC Laurys à GUILLAUME Julien; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane; SALVINI Luc à PETEILH Sandra; SCHUMACHER Émilie à JAFFEUX Sébastien; SUIDUREAU Carine à VARISCHETTI Martine;

ABSENTS EXCUSES : (6) BARBET Laurent; BERNARD Jean-Paul; BERTHELOT Pascal; GAUDRIAULT Damien; GREGOIRE Nathalie; PRADIER Laurent;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il convient d'adopter quelques premières décisions modificatives pour 2021, qui ont pour finalité d'ajuster quelques enveloppes, au regard des exigences comptables et notamment lorsque l'inscription des crédits ne peut attendre le budget supplémentaire.

Les budgets concernés sont : le budget annexe « Multi-Services », le budget annexe de lotissement de « Fontchoma », le budget annexe de la « ZA de Coudert », le budget annexe du « PIT de Lavaur la Béchade », le budget du SPIC de l'« Eau Potable » et le budget principal de l'Agglo Pays d'Issoire.

S'agissant du budget « Multi-Service », ce budget n'ayant jamais été concerné par des admissions en non-valeur depuis la fusion, aucuns crédits ne figuraient en 2020 pour des admissions en non-valeurs sur exercices antérieurs. Par conséquent, il convient de procéder à l'inscription de 114,21 €, pour admettre en non-valeur des titres concernant un commerce ayant connu une liquidation judiciaire en 2018 sur le secteur d'Ardes. S'agissant de carburant livré à la station de cette commune, il est proposé d'inscrire la contrepartie de recette sur le produit attendu des ventes de carburant de cette même station.

Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
DFICOMPTA	01	6541	65		CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	114,21
					TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	114,21
ECOEQUIPEC	90	701	70	STATARDES	VENTES DE CARBURANT	114,21
					TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	114,21

S'agissant du budget annexe de lotissement de « Fontchoma », l'Agglo Pays d'Issoire négociant l'acquisition de parcelles de qualité sur le haut de Fontchoma, et contiguës aux terrains déjà propriété d'API, il est proposé d'ajuster le montant des acquisitions foncières aux transactions à réaliser en 2021, soit 450 K€ de plus qu'au budget primitif, auquel étaient inscrits 633 K€.

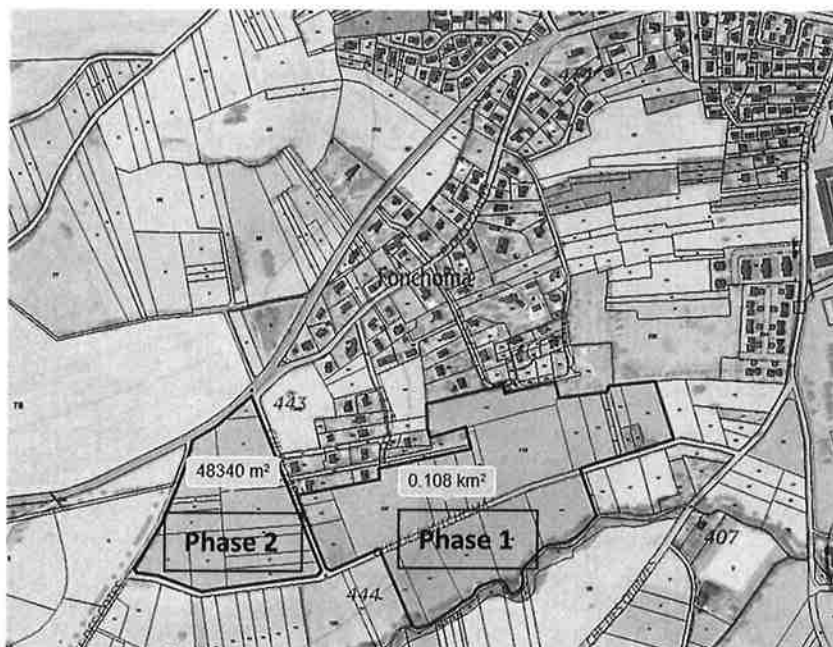
En matière de lotissement ou de zone d'activité, l'aménagement est comptabilisé en section de fonctionnement. Ce financement en prix de revient, propre à la compétence d'aménageur, conduit à équilibrer cette charge par une prévision à due concurrence du produit des cessions.

Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
824	6015	011		TERRAINS A AMENAGER	450 000,00
				TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	450 000,00
824	7015	70		VENTES DE TERRAINS AMENAGES	450 000,00
				TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	450 000,00

Délibération n° 2021/01/29

Extrait du
du conseil communautaire 2021/01 du jeudi 18 février 2021

Les parcelles concernées figurent parmi celles de la phase 2, telles qu'indiquées dans le plan ci-après :



S'agissant du budget annexe de la « ZA de Coudert », un complément de crédit de 10.900,00 € en travaux et 1.500,00 € en maîtrise d'œuvre doit venir compléter les 12.000,00 € inscrits au budget primitif (pas de RAR pour les budgets de lotissement). Ces crédits permettront l'achèvement de l'aménagement dans cette zone d'activité, qui concerne la voirie desservant les établissements « Go Form ». Cette charge de 12.400,00 € s'équilibre par une prévision à due concurrence du produit des cessions.

Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
824	6045	011		ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES	1 500,00
824	605	011		EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	10 900,00
				TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	12 400,00
824	7015	70		VENTES DE TERRAINS AMENAGES	12 400,00
				TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	12 400,00

S'agissant du budget du « PIT de Lavour la Béchade », il convient, en l'absence de restes à réaliser, de couvrir les engagements financiers importants de l'achèvement du terrain dit « en sifflet » et du grand bassin de compensation. De ce fait, il est nécessaire de doter en travaux la somme de 323.921,00 € et en prestations de services la somme de 4.437,00 €. Comme pour les budgets précédents, les prévisions de cessions de terrains concourent à l'équilibre de ces charges pour 328.358,00 €.

Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
90	6045	011		ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES	4 437,00
90	605	011		EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	323 921,00
				TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	328 358,00
90	7015	70		VENTES DE TERRAINS AMENAGES	328 358,00
				TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	328 358,00

S'agissant du budget du SPIC de l'« Eau Potable », les travaux 2020 se sont essentiellement limités aux opérations en cours. De fait, un montant de l'ordre de 450 K€ de travaux inscrits n'ont pas donné lieu à engagement, et ne seront pas reportés. La direction des services techniques a donc établi l'évaluation d'une programmation 2021, dont le coût excède de 400 K€, les 237 K€ inscrits de manière minimaliste au budget primitif de l'année en cours.

Ce complément de crédit est financé par une prévision de recours à l'emprunt, et dans l'hypothèse où des aides à l'équipement seraient obtenues, celles-ci viendraient réduire l'emprunt d'équilibre au moment de leur notification.

Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
911	21561	21		MATERIEL	30 000,00
911	2315	23		TRAVAUX DE RESEAUX	370 000,00
				TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	400 000,00
911	1641	16		EMPRUNTS EN EURO	400 000,00
				TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	400 000,00

Enfin au titre du budget principal, outre quelques virements de crédits par ajustement, les crédits nouveaux s'élèvent à 173.079,26 €.

Les crédits nouveaux de la section de fonctionnement concernent la direction des ressources humaines pour 59.500,00 € (contrat aidé, supplément familial de traitement, et remboursement de personnel mis à disposition) financés par des recettes de remboursement de rémunération et l'aide de l'Etat pour le poste Parcours Emploi Compétence, et une opération en recette/dépenses de fiscalité concernant un dégrèvement de TASCOM pour 19.579,26 € à encaisser, puis reverser.

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
CDVFJT	523	6132		011	044		LOCATIONS IMMOBILIERES	-7 000,00
CDVFJT	523	673		67	044		TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	7 000,00
DRHPAYE	020	62878		011	014		A D'AUTRES ORGANISMES	39 000,00
DRHPAYE	830	64162		012	035		EMPLOIS D'AVENIR	14 500,00
DRHPAYE	020	6456		012	001		VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	6 000,00
DFICOMPTA	01	7391178		014	003		AUTRES RESTIT. AU TITRE DU DEGREV. SR CONTR. DIREC	19 579,26
DFICOMPTA	01	6541		65	3		CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	-3 168,03
DFICOMPTA	01	739211		014	003		ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	3 168,03
							TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	79 079,26
DRHPAYE	020	6419		013	014		REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	50 000,00
DFICOMPTA	01	73113		73	003		TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	19 579,26
DRHPAYE	830	74712		74	035		EMPLOIS D'AVENIR	9 500,00
							TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	79 079,26
DSTTECHNIQ	40	2041582		204	010		BATIMENTS ET INSTALLATIONS	40 000,00
DSTTECHNIQ	522	2313		23	008	CRECHECOLI	CONSTRUCTIONS	54 000,00
DSTTECHNIQ	95	2041582	201724	204	030		BATIMENTS ET INSTALLATIONS	15 000,00
DSTTECHNIQ	95	2313	201724	23	030		CONSTRUCTIONS	-15 000,00
							TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	94 000,00
DSTTECHNIQ	40	1328		13	010		AUTRES	10 000,00
DFICOMPTA	1	1641		16	003		EMPRUNTS EN EUROS	84 000,00
							TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	94 000,00

En section d'investissement, les 94 K€ de crédits nouveaux concernent d'une part 54 K€ de travaux à entreprendre rapidement sur la crèche d'Issoire (mise aux normes TGBT, dissociation compteur avec Animatis et fuite sur la toiture) et d'autre part, l'éclairage du stade de la commune de Saint-Babel pour 40 K€, bénéficiant d'une recette de la fédération française de football de 10.000,00 €. Le complément de ressources nécessaires à l'équilibre de cette section de 84 K€ est procuré par abondement de l'emprunt d'équilibre de 2021, porté globalement à 2,85 M€.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

Délibération n° 2021/01/29-FI
Extrait du **du conseil communautaire 2021/01 du jeudi 18 février 2021**

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

CONSIDÉRANT que pour la commune de Dautat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dautat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires qui conduisent soit, à l'inscription de crédits nouveaux, soit à des virements de crédits entre chapitres ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 114

- Pour : 114
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **D'adopter la décision modificative N°1 du budget annexe « Multi-Services » pour 2021, telle que décrite dans la présente délibération, et qui s'élève à la somme de 114,21 € de dépenses et de recettes ;**
- **D'adopter la décision modificative N°1 du budget annexe du lotissement de « Fontchoma » pour 2021, telle que décrite dans la présente délibération, et qui s'élève à la somme de 450.000,00 € de dépenses et de recettes ;**
- **D'adopter la décision modificative N°1 du budget annexe de la « ZA de Coudert » pour 2021, telle que décrite dans la présente délibération, et qui s'élève à la somme de 12.400,00 € de dépenses et de recettes ;**
- **D'adopter la décision modificative N°1 du budget annexe du « PIT de Lavaur la Béchade » pour 2021, telle que décrite dans la présente délibération, et qui s'élève à la somme de 328.358,00 € de dépenses et de recettes ;**
- **D'adopter la décision modificative N°1 du SPIC « Eau Potable » pour 2021, telle que décrite dans la présente délibération, et qui s'élève à la somme de 400.000,00 € de dépenses et de recettes ;**
- **D'adopter la décision modificative N°1 du budget principal pour 2021, telle que décrite dans la présente délibération, et qui s'élève à la somme de 173.079,26 € de dépenses et de recettes.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 19/02/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 23 / 02 / 2021